

CAP d'avancement Du 3 juillet 2014

Déclaration

Alors que les fonctionnaires sont frappés de plein fouet par les économies budgétaires orchestrées par les nouvelles politiques publiques,

Que le gel du point d'indice leur a fait perdre plus de 5% de pouvoir d'achat depuis 2010 et 13% depuis 10 ans

Que leur seule perspective d'augmentation salariale ne peut s'envisager que par le biais de leur déroulement de carrière,

ils se voient, aujourd'hui encore, davantage lésés par la mise en place de ratios drastiques, freinant injustement le déroulement de carrière linéaire auquel ils auraient pu prétendre, et ne peuvent donc, de fait, bénéficier des augmentations salariales liées à leur déroulement de carrière statutaire.

Cette année encore, ce sont en effet 463 agents sur 681 qui resteront sur le carreau, soit 68% des agents promouvables.

Cette injustice flagrante, justifiée par un protocole restrictif, mis en place par la collectivité et certains partenaires sociaux signataires, ne fait qu'accentuer les difficultés des agents.

Nous ne pouvons que constater, comme l'a déjà reconnu le directeur général adjoint lors de la précédente CAP d'avancement, que le nombre d'agents promus est en diminution.

Ce protocole est tellement préjudiciable aux agents, que lors de la réunion concernant les critères d'avancement, un syndicat signataire déplorait sa signature.

Pour la CGT, nous regrettons que notre nouveau maire ait préféré pérenniser la mise en place de critères restrictifs, à notre demande de mise en place de ratios à 100% seule solution pour pallier en partie, les difficultés pécuniaires d'un bon nombre d'agents.

Pour rappel, dans la collectivité, 1 agent sur 4 perçoit une rémunération égale au SMIC.

Nous réaffirmons donc notre revendication d'un ratio à 100 % pour tous les agents promouvables, seul moyen pour que ceux ci atteignent le sommet de leur cadre d'emploi dans un délai raisonnable et statutaire, celui-ci étant d'une manière globale, d'environ 20 ans.